

Objectif 13 Maîtriser la fréquentation et organiser des pratiques sportives et de loisir éco-responsables

Objectif 13 Maîtriser la fréquentation et organiser des pratiques sportives et de loisir éco-responsables

"La mise en oeuvre de pratiques durables de loisirs et de sports de pleine nature repose sur les valeurs de respect, de préservation et de gestion intégrée des ressources naturelles, culturelles et sociales du territoire conciliées avec les besoins et les capacités du territoire."

Mesure partenariale 35 : Mener des études et des suivis de la fréquentation et des retombées économiques

"L'Établissement public, en lien avec ses partenaires, met en place des études et des suivis permettant de caractériser du point de vue quantitatif et qualitatif la fréquentation et les usages du coeur (partie terrestre et marine). Ces études ont notamment pour objectif de construire des indicateurs biologiques de suivi afin d'estimer au mieux la « capacité de charge » des habitats et adapter les mesures de gestion. "

pages 105 à 107

Autres mesures partenariales contribuant à l'atteinte de l'objectif 13

Mesure partenariale 4 Associer les usagers spécialisés à certaines études et suivis pour les impliquer dans la protection et dans les missions du Parc national.

"Des suivis et des études peuvent être réalisés, en partenariat avec certains usagers dont l'activité est en lien avec l'objet d'étude dans le but de récolter des données, d'améliorer les connaissances, de les associer aux missions du Parc national et de favoriser l'appropriation des mesures réglementaires les concernant.

"Par exemple en mer : associer les pêcheurs professionnels, de loisir, les plongeurs, les kayakistes, les plaisanciers, etc., à certaines études ou suivis sur l'état de conservation de certaines espèces cibles du coeur (ex : recensement des cétacés, mérours, corbs, grandes nacres, veille biologique sur les algues invasives ...) ou concernant plus largement l'état des ressources halieutiques."

"Par exemple à terre : associer les chasseurs aux comptages ou repeuplement de la petite faune, mais aussi les grimpeurs, spéléologues à certaines études ou suivis d'oiseaux rupestresg ou de chiroptères. Le Parc national travaillera également au côté des grimpeurs et des propriétaires/gestionnaires pour réfléchir à l'amélioration du balisage des chemins d'accès aux voies d'escalade et au référencement des voies sportives pour assurer leur conventionnement

entre la FFME et les propriétaires. Certains suivis peuvent servir également à évaluer l'efficacité des mesures de

Objectif 13 Maîtriser la fréquentation et organiser des pratiques sportives et de loisir éco-responsables

protection mises en place : au vue des résultats, l'Établissement public du Parc national peut proposer une modification et réadaptation de ces mesures et de la réglementation associée.

Rôle de l'Établissement public	Contributions attendues des communes adhérentes	Principaux autres partenaires à associer
Impulse la démarche Met en oeuvre et coordonne les suivis Apporte un appui technique, logistique, voir financier	Contribuent aux réflexions, Constituent un relai pour l'Établissement Soutiennent la démarche	Usagers professionnels, usagers de loisir, scientifiques, associations
La mesure partenariale 4 s'applique au coeur de Parc national.		

page 72

Référence ID de l'article : #1448

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-09-24 16:27